



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

PV du CA du Mardi 6 juin 2023

Présents : I. Béguier, P. Blayau, D. Bourdin, E. Chervet, A. Cohen de Lara, C. Costantino, C. Ducarre, K. Fejtő, N. Franck, A. Gibeault, O. Halimi, E. Jonchères-Weinmann, M. Kaci, M.L. Léandri, F. Moggio, S. Pons-Nicolas, B. Servant, H. Suarez-Labat

Présents par zoom : I. Martin-Kamieniak, M. Pichon-Damesin

Excusées : J.-L. Baldacci, A. de Cazanove, D. Cupa, P. Navarri

Invités présents : C. Baruch, J. Chambrier-Slama, E. Sparer

Invités présents par zoom : M. Picco

Début de la Séance à 21h15

Le Quorum est atteint.

Isabelle Martin-Kamieniak prend la parole pour exprimer le regret que seuls les membres régionaux du CA aient pu être présents sur zoom.

Emmanuelle Chervet présente l'ordre du jour, en précisant qu'il n'y aura pas de sujets soumis au vote mais une information sur différentes problématiques actuelles. Deux points d'information sont ajoutés.

I/ Information sur le personnel :

Plusieurs mouvements auront lieu à la fin de l'été. Cécile Notté, chargée de communication au secrétariat scientifique s'en va, elle doit donc être remplacée et le troisième CDD d'Aude Galland, qui est à 0,9 ETP, a expiré en mai et a été prolongé de deux mois. Il n'est pas possible de reconduire un CDD.

Les circonstances sont donc propices pour repenser les fiches de postes.

Le poste administratif actuel qu'occupe A. Galland n'étant pas satisfaisant, une réflexion a eu lieu pour le transformer en un poste d'attaché - ou assistante - de direction. Le poste comprend le secrétariat du secrétariat général et des différentes instances, le suivi des membres, leur parcours, une compétence dans le maniement des outils informatiques et de l'usage des visioconférences, et ce qui relève de l'intendance. Les activités ouvertes seraient réattribuées au secrétariat scientifique, les inscriptions par la « Boutique » libérant un temps de secrétariat important (correspondant à un temps conséquent du webmaster, Philippe Daubry).

Le recrutement se ferait sur un poste de cadre, qui peut tenter une personne de bon niveau.

Les coûts de personnel pourraient s'équilibrer du fait des départs de Cécile Marcoux et C. Notté qui avaient une ancienneté importante.

Alain Gibeault rappelle l'historique du poste, et compare avec l'IPA qui a recruté un directeur administratif, expérience qui avait aussi été envisagée à la SPP, mais s'est avéré peu pertinente,

du fait de la taille de l'association, et du risque qu'il donne la possibilité d'investir une position « chef » et les tensions qui peuvent en résulter.

E. Chervet précise que la personne aura une fonction de référent pour les membres et non de chef pour le personnel.

Marie Kaci souligne le besoin d'un rôle de transmission et de continuité dans le fonctionnement d'une mandature à l'autre.

Pour Hélène Suarez, cette fonction est assurée par Caroline Kestens, pour l'Institut, qui est référente pour les AEF, toujours en lien avec les analystes.

Il est rappelé l'articulation à maintenir entre le politique et l'administratif.

2/ Information sur le Groupe de contact :

Le sujet est mis à l'ordre du jour dans le but d'informer le CA de l'historique et de l'objet de ce groupe, et de désigner deux membres pour y représenter le SPP, dans la mesure où le groupe se remobilise sur des enjeux actuels pour contrer les attaques contre la psychanalyse.

L'historique du groupe est rappelé par E. Chervet, A. Gibeault et Clarisse Baruch :

Le groupe, créé avant 2000 à l'initiative de Jean Cournut et Marilia Aisenstein pour mettre en réseau les différentes sociétés de psychanalyse sauf l'Ecole de la Cause, est un groupe informel qui n'est pas constitué en association. S. Pons-Nicolas souligne que c'est la première expérience de travail en commun avec les lacaniens.

Une mobilisation importante auprès des pouvoirs publics s'est faite au moment du débat sur le statut de psychothérapeute initié par Bernard Accoyer en 2001. Le Groupe de contact a été entendu et a obtenu que les psychanalystes puissent être reconnus de façon indépendante dans leur action de formation. Auparavant il y avait eu la question du paiement de la TVA pour les psychanalystes.

La série des livres « Ce que les psychanalystes apportent à ... la société, l'université, la justice ... » émane de ce groupe avec l'intérêt d'avoir rassemblé des psychanalystes de toutes sociétés. D'autres sont actuellement en préparation. I. Martin-Kamieniak précise qu'un colloque a eu lieu à l'Assemblée Nationale et au ministère de la recherche sur le premier de ces livres, qui s'est bien vendu (1500 ex).

Dans le climat actuel d'attaques contre la psychanalyse, le CA considère unanimement qu'il est important que le groupe perdure, avec l'intérêt d'une démarche groupée face aux pouvoirs publics. Parmi les sujets qui justifieraient une action, Aline Cohen de Lara évoque le projet d'une sixième année de spécialisation pour les psychologues qui classerait les psychanalystes dans la rubrique « Thérapies de bien être ».

La personne pivot du groupe est depuis longtemps Jacques Sédat, d'Espace Analytique, qui reçoit les membres chez lui. Il est âgé et dit souhaiter passer la main. Un autre lieu serait alors à rechercher. L'usage est que chaque société soit représentée par son président et une autre personne.

Ainsi trois questions se posent actuellement :

- La mise en place d'un secrétariat en relai de J. Sédat, dont le positionnement convenait à tout le monde. Le souci d'une efficacité concrète s'articule avec l'évidence qu'il ne serait pas souhaitable que la SPP prenne un leadership du groupe.

- Les actions éventuelles à venir en direction des pouvoirs publics : quel point précis justifierait de s'adresser à eux de façon efficiente ? Il est rappelé que ces actions précises sont l'objet du Groupe de contact.
- D'éventuelles actions éditoriales, comme celles qui ont eu lieu à l'initiative de J. Landmann.

En veillant à ne pas accepter que l'appellation « Groupe de contact » soit utilisée comme une entité. Ces engagements ou d'autres éventuels (Colloque « DSM V ») pourront être discutés en CA.

Denys Ribas a continué à participer au Groupe après sa présidence, et C. Baruch s'y est intéressée pendant la sienne. E. Chervet propose que D. Ribas représente la SPP de façon régulière, et que C. Baruch la représente lorsqu'elle ne pourra pas venir, ce qui sera habituel du fait des réunions du Groupe le dimanche soir. Un membre du bureau pourrait aussi la représenter occasionnellement.

Le CA approuve et souhaite rester informé.
La prochaine réunion se tiendra le 2 juillet.

3/ Présentation et discussion du travail de production d'un « pilote » par la commission anciennement nommée « e-learning »

Marie-Laure Leandri fait un rappel de l'origine du projet, la création d'une sous-commission de la « commission nouvelles technologies » par C. Baruch à la suite de la Covid et du confinement. Il s'agissait d'employer les nouvelles technologies au service de la transmission de la psychanalyse selon la SPP. L'idée étant d'apporter notre expérience et connaissance de la psychanalyse aux professionnels dans le champ de la santé mentale, dans un moment où il n'y a plus d'enseignement de la psychanalyse en psychiatrie et peu dans les facs de psycho. Il s'agit d'exister dans le champ des formations en ligne actuelles, de qualité très inégale, dans une démarche de transmission, avec des contenus de qualité, mais sans les inscrire dans un parcours de formation.

Une première présentation a été faite lors du CA du 28-06-22, et 4000 euros ont été crédités pour réaliser ce média. Amélie de Cazanove, Claire-Marine François Poncet et M-L. Léandri ont travaillé à la conception et la réalisation de 3 films de 50 mn et 10 podcasts de format audio de 30 mn avec l'aide d'un réalisateur et d'un technicien (son, éclairage, le montage). A. de Cazanove a tenu à créer une charte esthétique reproductible. Une charte musicale en guitare classique a été spécialement composée par un musicien.

M-L. Léandri explique que malgré un petit budget, un haut niveau d'exigence sur la forme et les contenus a pu être maintenu en raison d'une forte implication personnelle des différents acteurs. La forme d'un dialogue a été retenue, des psychanalystes qui échangent sur un thème à partir d'une histoire clinique. Une vigilance importante a été portée sur les propos tenus. Un document PDF présentera la ligne éditoriale et la présentation du produit. Le premier thème choisi est : « Le traumatisme, les Traumatismes ». L'objectif est bien sûr d'amener un public à la psychanalyse et de susciter des vocations. Elle évoque l'idée qu'une suite pourrait être l'organisation d'une journée où ce public serait convié. C.M François Poncet travaille sur les réseaux de diffusion.

M.L. Léandri témoigne de l'aventure humaine que cela a représenté, au terme de laquelle, pour les trois créatrices, il s'agit de la création d'une revue média. Elles envisagent qu'une poursuite du projet impliquerait une équipe de rédaction qui puisse se renouveler.

Une discussion a lieu sur leur choix du titre : « Les leçons de psychanalyse de la Société Psychanalytique de Paris. Leur référence étant les « Leçons de psychanalyse » de Freud et la « Leçon d'anatomie » de Rembrandt. Pour E. Chervet la psychanalyse se transmet par identification à des psychanalystes qui la vivent et l'incarnent, et le terme de « leçon » renvoie à un savoir, il représente un aspect scolaire pour le public non-psychanalyste. Les avis sont partagés. Le titre est inscrit tel quel dans les documents créés, mais la question reste ouverte pour la suite.

La discussion s'ouvre aussi sur les modes de diffusion de ce document, qu'au départ ses créatrices ont conçu comme un tout, faut-il en proposer des fragments ? Son prix ...

E. Chervet souligne l'importance de l'investissement humain que cela a représenté et souligne l'intérêt qu'il y aurait à exploiter le contenu scientifique de ce travail pour une réflexion en retour au sein de notre réflexion scientifique.

4/ Information sur le projet du CECE par Ellen Sparer

E. Sparer informe le CA d'un projet élaboré par le CECE à propos de l'admission et la formation des candidats étrangers. Un avis du CA est nécessaire avant que la question soit discutée et votée par la Commission d'enseignement.

Il y avait jusqu'à présent une sous-commission (10) qui leur était spécialement dédiée. Cela concernait surtout les candidats d'Afrique du Nord et des pays de l'Est, afin de tenir compte de leurs difficultés, avec une facilitation du parcours. Cette commission a dans les faits surtout été occupée par les candidats venant de Moscou.

E. Sparer souhaite une harmonisation dans les règles d'admission, et que celles concernant ces candidats rejoignent celles du cursus classique :

- Une analyse de 3 ans au moins
- Une exigence de présence pour les entretiens de demande d'admission
- Une présence régulière pour les supervisions.
- Une maîtrise du français est nécessaire

E. Sparer fait part de la préoccupation que représente l'afflux important de candidats russes, aboutissant de fait à former un groupe de psychanalystes russes qui sont membres SPP, qui ne viennent pas en France, de même que nous ne pouvons plus nous y rendre. A. Gibeault rappelle l'existence de 2 sociétés de modèle Eitingon à Moscou, et de la création d'un Institut de l'Europe de l'Est. Une demande a été faite récemment par un nouveau groupe, celui inspiré par le modèle français, pour rejoindre l'API. Après un premier avis favorable, elle a été mise en suspens provisoirement du fait de l'impossibilité de les visiter.

Le CA donne un avis positif.

5/ Information sur les locaux

Le point concerne l'entretien du bâtiment et en particulier l'analyse des causes d'un dégât des eaux récurrent depuis 2016, lié à la canalisation d'évacuation des eaux usées des toilettes. Le problème s'aggrave actuellement, cette canalisation est cassée.

Du fait qu'on s'approche de la fin de la garantie décennale, une démarche juridique avec constat d'huissier a été engagée par C. Baruch pour assigner en référé tous les corps de métier ayant effectué la rénovation du bâtiment en 2015-2016, et désigner un expert judiciaire afin de déterminer les responsabilités.

E. Chervet ne partage pas entièrement ce choix car il s'agit d'une démarche longue et onéreuse pour un résultat incertain, et elle craint que l'engagement dans une procédure ne risque de

tendre les relations avec ces artisans et entraver une négociation amiable. Elle opte pour chercher d'abord une solution à l'amiable. Lors d'un premier contact exploratoire, l'architecte semblait assez ouvert à cette démarche, sachant qu'il aurait intérêt, ainsi que l'entreprise MBAgroup, principale entreprise concernée, à trouver une solution plutôt que de s'engager dans une procédure.

Le 1er juin un expert judiciaire a été désigné pour un coût de 6000 euros à verser début août. L'avis du CA est demandé en raison des sommes importantes engagées. E. Chervet propose, d'ici août, et sans dénoncer d'emblée la procédure, d'essayer d'organiser une réunion de travail avec l'architecte, M. Lemerer, et l'entreprise MBAgroup.

C. Baruch intervient à propos de la butée que représente la garantie décennale. La SPP n'a pas contracté d'assurance dommage-ouvrage, ce qui simplifierait la démarche. Dans ce cas, la seule solution serait un expert judiciaire pour statuer sur la responsabilité. D'autre part, l'ouverture de la procédure suspend la garantie décennale.

Les membres présents acceptent la proposition d'E. Chervet.

D'autre part, en ce qui concerne une autre fuite d'eau à partir du toit et au-dessus de l'ascenseur, E. Chervet propose de prévoir la réparation, qui semble d'un coût minime, si possible dans le cadre amiable avec l'entreprise MBAgroup qui a fait l'étanchéité du toit.

Fin de séance à 23h30

Marie Kaci
Secrétaire Générale

Élise Jonchères-Weinmann
Secrétaire Générale Adjointe

Prochains CA :

- 3 octobre
- 7 novembre
- 5 décembre
- Exceptionnellement 16 janvier 2024
- 6 février
- 5 mars

Les CA de janvier, février et mars, préparatoires à l'AG, auront lieu en zoom exclusif.

Le CA d'octobre aura lieu en présence exclusive.